



CAMPAGNE C.N.D.S 2019 : C'est parti

Veillez trouver toutes les informations relatives à l'appel à projets CNDS 2019 sur le site : <http://www.cote-dor.gouv.fr/appele-a-projet-cnnds-associations-sportives-a1998.html>

Attention, l'année 2019 est une période transitoire comportant une expérimentation mise en œuvre par 28 fédérations pilotes !

Pour les associations et comités départementaux affiliés à ces fédérations, les demandes devront être faites directement auprès de ces dernières via le CompteAsso.

Liste complète des fédérations pilotes dans la [note départementale](#).

Les demandes CNDS ne peuvent pas encore être faites sur le site CompteAsso suite à un problème informatique mais vous pouvez dès maintenant :

- visionner les vidéos d'utilisation du Compteasso : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

- mettre à jour vos données administratives : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

- préparer votre demande de subvention CNDS grâce au cerfa n°12156*05 :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=12156>

- vérifier que tous vos éducateurs sportifs possèdent une carte professionnelle valide :

<http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

Dès que possible, vous serez informé par mail de l'ouverture des demandes CNDS via le CompteAsso.

A noter dans vos agendas

La DDCS et le CDOS vous invitent à une réunion d'information sur la campagne CNDS 2019 :

Mardi 30 avril 2019

de 18h à 20h

à l'amphithéâtre du CREPS Dijon Bourgogne

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/RbmK8mSEBYfeD4as8>

Autre appel à projets en cours : Journée olympique et Fête du sport

Si vous organisez une manifestation les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 autour de la pratique du sport par le plus grand nombre, des valeurs de l'Olympisme, de l'ambition d'héritage de Paris 2024, cet appel à projets peut vous intéresser !

Le lien ci-après, vous permettra d'accéder au cahier des charges, de faire votre demande de labellisation et de subvention : <http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport>

Date limite : 3 mai 2019

Une enveloppe de 83 000 € est dédiée au financement des actions se déroulant en Bourgogne Franche-Comté.

Toute l'équipe de l'unité "Politiques sportives" reste à votre entière disposition :

Brigitte LANGEREUX : 03.80.68.31.14 - brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr

Xavier ALLISSE (conseiller en charge du "sport santé", "sport et handicap", "sport, éducation, mixité, citoyenneté") : 03.80.68.30.97 - xavier.allisse@cote-dor.gouv.fr

Emmanuelle OUDOT : 03.80.68.31.08 - emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr



On vous attend nombreuses et nombreux dimanche 5 mai place de la République pour le Village Tour Coupe du Monde !

Retrouvez tout au long de la journée des animations autour du football : foot5, arène de duels, foot-fléchettes, tir de puissance, atelier PEF, quizz arbitrage et féminisation, sans oublier deux démonstrations de foot-fitness... avec plein de goodies à la clé.

Et en cadeau pour les participantes, bénéficiez d'un maquillage par Marjolaine Animations pour les plus jeunes et de massages par Terraluna pour les plus grandes.

Pour inscrire une équipe au plateau U6F-U12F, c'est par [ici](#).

Pour inscrire une équipe au tournoi seniors féminines, c'est par [là](#).

Et pour tout le monde, c'est portes ouvertes de 10h00 à 17h00 !

On compte sur vous.



Retrouvez également des animations sur le PEF, la féminisation, l'arbitrage, un atelier maquillage pour les petites et des massages pour les plus grandes !

VILLAGE TOUR COUPE DU MONDE

📅 **DIMANCHE 5 MAI**
🕒 **10:00 - 17:00**
📍 **PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - DIJON**

10:00 Ouverture au public
Plateau U6F-U12F

11:00 Démonstration foot-fitness

14:00 Tournoi seniors féminines

16:00 Démonstration foot-fitness

AGENDA

Jeudi 9 Mai 2019

C° D'appel à 18 h 45 au Siègne du District

Samedi 4 Mai 2019

C° D'appel à 9 h 00 au Siègne du District

CDA – Formation Module 7 à 8h30 à 12h30

Mardi 21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au Conseil Départemental 21

Formation Candidat Ligue – de 19 h 00 à 20 h 30 au Siègne du District

Mardi 23/04

Mardi 14/05

Mardi 28/05

Formation Candidat Ligue J.A.L – de 8 h 30 à 12 h 00 au Siègne du District

Samedi 11/05/2019

PROCES VERBAUX



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 180 CC/37

Réunion du 02/05/2019

Présents : MM. LECOURE B – DA SILVA S – FAORO P

I- SENIORS

1.1 FORFAIT

Match 20703571 D3 A PLOMBIERES 2 – LONGVIC 3 du 28/04/19

Forfait non déclaré de LONGVIC.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 moins un point à LONGVIC 3 pour en reporter le bénéfice à PLOMBIERES 2.

Amende 100 € à LONGVIC.

1.2 RESERVE

Match 20703440 D2 B ESVO – MVF 2 du 28/04/19

Réserve d'ESVO, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club sur la participation et la qualification de tous les joueurs de MVF 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

La Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.

1.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres	Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations	
20703972	D3	D	F.C. C. L.	2	PERRIGNY L/DI	1	05/05/2019	13H	
21259287	D4 N.BAS	A	MVF	3	MVF	4	05/05/2019	15H	04/05/2019 20H
									STADE ST ROCH à Montbard

Match 21259077 D4 A niveau haut UCCF 3 – FCAB 2 du 12/05/19 se jouera le 11/05/19 à 19h.

1.4 COURRIERS

De la ville de DIJON : pris note

De M. MORDIER Gaétan délégué du match D2 GRESILLES – FC TILLES du 28/04/19 : pris note

1.5 DELEGUES

Demi-finales de la CCO le 19 MAI 2019 à 15h

21410824 MARSANNAY 2 – IS-SELONGEY 4 : M. MORDIER Gaétan

21410825 EF VILLAGES – ASPTT DIJON 2 : M. FAORO Pascal

Demi-finales de la CCCO le 19 MAI 2019 à 15h

21410826 AISEREY IZEURE – AUXONNE 2 : M. VALOT Noël

21410827 ASFO – ST JEAN LOSNE 2 : M. DA SILVA Serafin

1.6 DEPARTEMENTAL 4 – NIVEAU BAS

Poule finale le 19/05/2019 sur terrain à désigné

Trois équipes, le premier de chaque groupe

Trois matchs de 60 minutes (2 x 30)

A 13h : 1^{er} groupe A contre 1^{er} groupe C

A 14h30 : 1^{er} groupe A contre 1^{er} groupe B

A 16h : 1^{er} groupe B contre 1^{er} groupe C

Trois arbitres officiels à la charge des clubs (à désigner par la CDA) et un délégué à la charge du district.

II- JEUNES

2.1 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U6-U7, amende 15 € à FCLA – FENAY x 2 – LONGVIC – NOLAY – UCCF

Plateaux U8-U9, amende 15 € à AISEREY IZEURE x 2 – GRESILLES – UCCF x 2

Plateaux U10-U11, amende 15 € à GRESILLES x 2 – LONGVIC – UCCF x 4

Pointage plateaux des 9, 16, 23, 30 mars et 6 avril 2019 - Mise à jour le 30 avril 2019

Feuilles de présence	U11				U9					U7		
	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	06-avr	09-mars	23-mars	06-avr
Aiserey Izeure					à Ruffey							
Fenay										à Daix	à Usced	
Grésilles	à Marsannay		à Sennecey		à Neuilly							
Longvic										à Fauverney		
Uccf	à Morvandelle	à Mvf										à Montigny
Uccf	à Uccf											

Feuilles de bilan	U11				U9					U7		
	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	06-avr	09-mars	23-mars	06-avr
Aiserey Izeure						x						
Fcla												x
Longvic			x									
Nolay												x
Uccf				x		x			x			

2.2 POINTAGE FEUILLES U13

Feuille de match manquante

Samedi 30/03/2019

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule F

21322231 52495.1 526741 Longvic 2 516657 Ent Auxonne 1

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession de la feuille de match, applique une amende de 20 € pour absence de feuille de match au club de Longvic.

La Commission des Compétitions demande aux clubs de Longvic et Auxonne le résultat du match.

2.3 FORFAITS

ERATUM CC 36 du 25/04/2019

Match 21322195 U13 D3 E OUGES – CHENOVE du 13/04/2019

Forfait non déclaré de CHENOVE

Amende 60 € à CHENOVE

Match 21327887 U15 à 8 IS-SELONGEY 2 – GENLIS 3 du 04/05/19

Forfait déclaré de GENLIS

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GENLIS 3 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à IS-SELONGEY 2

Amende 30 € à GENLIS

Match 21288385 U13 D2 C MEURSAULT – ENT AISEREY du 04/05/19

Forfait déclaré de ENT AISEREY

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENT AISEREY 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à MEURSAULT

Amende 30 € à ENT AISEREY

2.4 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21287923	U18 D2	B	ENT U.F.C.O	1 ENT POUILLY EN AUX.	1 04/05/2019	17H		15H	STADE DE L' ÉPINE MARCEL DAVID à SOMBERNON
21287892	U18 D2	A	LONGVIC	1 ENT FCCL	1 05/05/2019	10H	18/05/2019	15H	Non demandée
21327033	U18 D3	A	MIREBELLOIS PONT/LAM	1 E.S. MORVANDELLE	1 04/05/2019	16H	18/05/2019		
21287967	U15 D1	A	U.C.C.F	1 J D F 21	1 11/05/2019	15H		17H	
21288017	U15 D2	A	ENT FCCL	1 ST JEAN DE LOSNE	1 04/05/2019	15H30		14H	STADE PAUL BONNAIRE à CHAUX
21327069	U15 D3	A	ENT U.C.C.F	2 FONTAINE LES DIJON	3 04/05/2019	14H	18/05/2019		PARC DES SPORTS à CHATILLON SUR SEINE
21327073	U15 D3	A	CHENOVE	1 ENT U.C.C.F	2 25/05/2019	15H	11/05/2019		
21288302	U13A8 D1	B	GEVREY	1 IS-SELONGEY	1 04/05/2019	14H30		13H45	
21288329	U13 D2	A	DAIX	2 U.S. C. D	2 04/05/2019	13H30		14H	Match inversé STADE SNCF DES BOURROCHES 1 à DIJON
21322236	U13 D3	F	ST JEAN DE LOSNE	2 ST APOLLINAIR	2 04/05/2019	14H30		13H	

Match 21288274 U13 D1 A FONTAINE 2 – CHEVIGNY du 04/05/19 se jouera le 22/05/19 à 15h30

Match 21288359 U13 D2 B FAUVERNEY – IS/SELONGEY 2 du 04/05/19 à 15h30 se jouera à 11h

Match 21288360 U13 D2 B EF VILLAGES – QUETIGNY 2 se jouera le 04/05/19 à 15h30 à Quetigny

III- FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires
21341166	U15FEM	A	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 DIJON UNIVERSITE	1 04/05/2019	15H		17H
21410836	U15FDCP	0	DIJON FCO FEMININ	2 DIJON UNIVERSITE	1 01/05/2019	14H30	15/05/2019	18H
21385617	SENFEMI	0	QUETIGNY	1 DUC	1 29/04/2019	20H	20/05/2019	20H

Match 21341167 U15 à 8 F MEURSAULT – ASPTT du 04/05/19 se jouera le 11/05/19 suite à la qualification en finale régionale de l'ASPTT.

4.1 FMI NON TRANSMISES OU EN RETARD des 27 et 28 AVRIL 2019

Retard transmission : FCCL, amende 16€ en cas de récidive.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : P. FAORO



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV 178 CDA/6

Réunion du 08/04/2019

Présents : Mme BORSATO Mireille, M. EL IDRISSEI Mourad, BAUDOT Mickael, ES SBITI Brahim, CAUMONT Serge, OUTHIER Philippe, MOREUX Richard, ROUGINAT Damien, ANTAR Mohamed, REMOND Cyrille, MOINGEON Daniel,

Excusés : Mme BRAGROWSKI Céline, M. DURAND Daniel (Président du District), M. BADET Jacques, M. THIBERT Valerian, M. BRIEND Victor, RAFFESTIN Théo, KISSARI Ameer

ADOPTION DES DIFFERENTS PV

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents et sans modification, le procès-verbal de la réunion plénière de la CDA du 5 février 2019.

CARNET

La CDA remercie Laurette Jobard pour sa carte postale envoyée depuis Dubaï.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Thierry Chevanne et à Thierry Cuillier.

La CDA apporte son soutien dans cette épreuve difficile à Cyrille Le Guille.

COURRIERS

Courriers reçus entre le 5 février 2019 et le 8 avril 2019			
DATE	ORIGINE	CONTENU	REPONSE
07/02/2019	A. Dervaux	Mail transmettant son ressenti suite à une décision de la commission de discipline.	Réponse faite par le Président
09/02/2019	R. Jésus E Silva	Mail indiquant qu'il ne souhaite plus participer à la formation dédiée aux arbitres candidats Ligue.	Pris note
09/02/2019	M. Gonzalez	Mail de remerciement pour son intégration dans le groupe D3.	Pris note
15/02/2019	A. Gallienne	Mail demandant à arbitrer un match à 11 dans la cadre du module d'arbitrage du BMF.	Réponse faite par le Président
16/02/2019	R. Junnier	Mail demandant à arbitrer un match à 11 dans la cadre du module d'arbitrage du BMF.	Réponse faite par le Président

16/02/2019	S. Boutin	Mail indiquant son départ pour raisons professionnelles pour les Charentes Maritimes et demande de faire suivre son dossier au District concerné.	Pris note
19/02/2019	C. Lima	Mail transmettant son certificat médical d'invalidité pour une durée indéterminée.	Pris note
19/02/2019	CRA	Mail relatant la bonne attitude et la bonne prestation des arbitres assistants de notre District désignés sur le match de R3 Meursault-JS Mâconnaise, à savoir M. Caccamo et M. Haddi.	Réponse faite par le Président
22/02/2019	M. Mille	Mail transmettant son certificat médical d'invalidité jusqu'au 31 mars 2019.	Pris note
22/02/2019	C. Turpin	Mail transmettant les informations et les éléments de communication concernant les stages « 3 jours pour devenir arbitre » d'avril à Autun et à Grandvillards.	Pris note
25/02/2019	FC Ouges	Mail indiquant que l'arbitre du match Ouges/Grésilles du 24 février ne s'est pas déplacé.	Réponse faite par le Président
26/02/2019	C. Serval et D. Pointurier	Mail de remerciements pour la qualité de la formation qu'ils ont reçu.	Réponse faite par le Président
28/02/2019	1 arbitre	Mail indiquant son indisponibilité à sa convocation pour audition du 16 mars.	Réponse faite par le Président
07/03/2019	M. Ahmimiche	Mail demandant à ne plus être désigné sur un club.	Réponse faite par le Président
10/03/2019	A. Chauviere	Mail demandant à arbitrer un match à 11 dans la cadre du module d'arbitrage du BMF.	Réponse faite par le Président
10/03/2019	N. Carage	Mail de relance concernant sa demande d'arbitre pour le tournoi de foot adapté du mois de mai.	Réponse faite par le Président
12/03/2019	T. Cuillier	Mail transmettant son certificat médical d'invalidité jusqu'au 31 aout 2019	Pris note
12/03/2019	FCBC	Mail de demande d'explication sur le comportement d'un arbitre.	Réponse faite par le Président
15/03/2019	JM. Robelin et D. Vincent	Mail d'échange concernant la situation de Clément Marjolet.	Réponse faite par le Président
17/03/2019	M. Elmjidi	Mail d'explication concernant le déroulement de son match du dimanche 10 mars.	Pris note
18/03/2019	R. Roy	Mail transmettant son certificat d'invalidité.	Pris note
18/03/2019	S. Boutin	Mail de relance concernant le transfert de son dossier vers le District de Charentes.	Réponse faite par le Président
18/03/2019	L. Jobard	Mail transmettant sa description ainsi que son ressentie sur son déplacement à Dubaï pour une parution sur le site de District.	Réponse faite par le Président
18/03/2019	A. Gerault	Mail de demande de changement de désignations.	Réponse faite par le Président
21/03/2019	F. Rasse	Mail transmettant son certificat d'invalidité.	Pris note
21/03/2019	T. Thiourt	Mail transmettant son certificat médical d'invalidité jusqu'au 22 mars 2019.	Pris note
23/03/2019	J. Busont	Mail transmettant son certificat médical d'invalidité jusqu'au 24 mars 2019.	Pris note
26/03/2019	M. Armenoult	Mail de demande d'explication sur le comportement d'un arbitre sur un match FE.	Réponse faite par le Président
27/03/2018	1 arbitre	Mail indiquant son indisponibilité à sa	Pris note

		convocation pour audition du 8 avril et il précise qu'il serait disponible le vendredi 12 avril en amont du cours d'arbitre.	
01/04/2019	V. Thiourt	Mail transmettant son certificat médical suite à l'opération de ses dents	Pris note
01/04/2019	US. Meursault	Mail de demande d'arbitre officiel pour leur match U18 contre le FC Grésilles du 07/04.	Pris note
01/04/2019	S. Teixeira	Mail de demande à passer arbitre assistant à l'issue de son examen.	Réponse faite par le Président.
02/04/2019	L. Jobard	Mail de demande à passer arbitre assistante la saison prochaine.	Réponse faite par le Président.
03/04/2019	E. Maitre	Mail transmettant son certificat médical jusqu'au 10 avril.	Pris note
03/04/2019	Asiv Vougeot	Mail de demande 4 arbitres Futsal pour leur tournoi international U14 du 22 et 23 juin.	Pris note
08/04/2019	FC Ahuy	Mail indiquant le non déplacement de l'arbitre sur leur match du 7 avril.	Réponse faite par le Président

Courriers envoyés entre le 5 février 2019 et le 8 avril 2019

07/02/2019	Aux 7 arbitres candidats ligue	Mail de convocation le mardi 12 février à 19 heures au siège du District pour le premier cours de formation.	
07/02/2019	AS Genlis	Mail de réponse favorable à leur demande de jeunes arbitres à l'occasion de leur tournoi jeune.	
07/02/2019	M. Gonzalez	Mail de réponse favorable à sa demande d'intégrer pour la fin de saison le groupe D3 sénior.	
11/02/2019	DFCO	Courrier de remerciement pour le prêt de leurs installations dans le cadre du stage de mi saison des JAD.	
12/02/2019	D. Vincent et C. Simon	Mail transmettant les documents et les informations utiles pour les arbitres venant officier dans notre District dans le cadre des échanges.	
12/02/2019	A. Blaison, M. Clercelet, O. Guidot et A. Henriette	Mail transmettant les documents utiles dans le cadre de leurs échanges avec la District du Jura.	
12/02/2019	C. Bernard, O. Fichot, T. Cuillier et A. Dervaux	Mail transmettant les documents utiles dans le cadre de leur échange avec la District du Saône et Loire.	
10/02/2019	M. Mille	Mail de demande d'information concernant sa situation médicale.	
25/02/2019	C. Serval et D. Pointurier	Mail de félicitation suite à la réussite de leur pratique d'arbitre.	
28/02/2019	1 arbitre et 1 jad	Mail transmettant un courrier de convocation pour une audition le samedi 16 mars à 10h00.	
04/03/2019	J. Zambou	Mail de demande d'explication concernant son match de lever de rideau à Genlis du dimanche 3 mars.	

27/03/2018	1 arbitre	Mail transmettant un courrier de convocation pour une audition le lundi 8 avril à 18h45.	
04/04/2019	A. Perreau-Niel	Mail de demande d'information concernant la situation de Laurette Jobard.	

JEUNES ARBITRES DU DISTRICT

Théo RAFFESTIN étant absent a adressé par mail un rapport concernant la section jeunes.

Le questionnaire formation continue a été envoyé. Les jeunes arbitres ont une date limite pour renvoyer le questionnaire.

La formation des futurs candidats ligue se passe bien. A noter que les jeunes auront une formation pratique dans les installations sportives de Daix.

POLE FORMATION INITIALE : CANDIDATS ARBITRES

Damien revient sur la formation initiale des candidats de la session de février, les candidats ayant validés leur examen sont : BERTHELEMOT Lauris, BIDAULT Guillaume, CAMARA Ibrahim, D'ALMEIDA Alexandre, HORY Florian, LEFOL Mickael, MENDOWSKI Olivier et TEIXEIRA Steve

Damien indique que le module 8 aura lieu le 15 juin.

Pour rappel les candidats ayant validés leur examen lors de la session d'octobre sont : POINTURIER Damien, SERVAL Christophe, DROUOT Paul, DUMONT Corentin, HUBERT Alexandre, JANNAIRE Corentin, JANNOT Hugo, MARCHANT Dylan, MEDOLA Tristan

La Commission remercie vivement tous les encadrants de ces stages et en particulier Damien pour son investissement et la qualité des formations proposées.

Nous remercions aussi les clubs Aiserey /Izeure et Is/Selongey pour les prêts des installations sportives.

U13 PITCH

Mourad revient sur la journée du 7 avril où a eu lieu à Venarey, le Festival Foot U13 Pitch une journée qui s'est bien déroulée avec la présence de jeunes arbitres sérieux et motivés :

DEMONCAY Elian, DILLESENGER Nathéo, DROUOT Paul, DUMONT Corentin, DOLARD Nathan, HUBERT Alexandre, MARCHANT Dylan, JANNOT Hugo, MEDOLA Tristan et CLERC Sidonie

La cda remercie les accompagnants de la journée : MILLARD Alexandre, MILLE Maxence, REMOND Cyrille et EL IDRISSI Mourad.

POLES

A/ Cours arbitres :

Daniel revient sur les cours mensuels à Beaune et indique qu'ils se déroulent bien avec des arbitres sérieux et attentifs, cependant il relève une baisse de fréquentation sur les derniers cours.

Mohamed et Cyrille font un retour sur les cours mensuels à Dijon, le dernier cours était un cours animé par Cyrille, spécifique assistant afin de préparer au mieux nos arbitres amenés à officier à la touche au niveau Régional.

Candidats Ligue : Fabien, le responsable de formation rencontre beaucoup d'absentéisme lors des cours. La Commission rappelle à tous les candidats, l'importance de cette présence pour se préparer au mieux pour l'examen. La Commission se donne le droit de refuser un candidat dans le cas où celui-ci ne respecte pas les engagements.

B/ Désignation :

Richard précise que les désignations sont actuellement optimisées afin que tous les arbitres aient terminé leurs observations.

C/ Observation :

Philippe fait un point sur l'ensemble des observations, en balayant l'ensemble des groupes. Il confirme la décision prise par le bureau du 1 avril. (Modification de l'observateur du groupe A des arbitres D2).

Un observateur rencontre un problème avec son ordinateur. Suite à ce problème, quelques rapports ne sont pas envoyés aux intéressés. Philippe est en communication avec l'observateur afin de résoudre le problème.

DIVERS

La Commission indique que la saison de Thierry Cuiller est neutralisée suite à ses problèmes de santé.

La Commission indique qu'après consultation de la CRA et d'un retour d'accord de cette dernière, nous allons proposer à Laurette Jobard de passer spécifique assistants District lors de la saison 2019-2020.

Le 5 mai, le tour Village Coupe de monde s'arrête à Dijon (Place de la République) un atelier ludique autour de l'arbitrage sera mis en place. Les arbitres souhaitant participer à l'événement seront les bienvenus.

Fin de la réunion 22h00. Prochaine réunion au district date à définir.

Le président : Mourad EL IDRISI

Le secrétaire : Mickael BAUDOT



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 179 FE/29

Réunion du 30/04/2019

Présents : MM. NAUDET JP - FREREJACQUES A - BAILLY P

Absent excusé : MM. PAGANT JM - A MESSAI.

I - COURRIERS

- E-mail Ville de Dijon, service des sports : indisponibilité du stade Paul Doumer

- E-mail Ville de Dijon, service des sports : Equipements sportifs – mise sous alarme

II - Tirage des coupes Foot-Entreprise

La commission a procédé au tirage au sort des 1/2 finales du Challenge C. MEUNIER et de la Challenger Cup

Les matchs auront lieu les 18 et 19 Mai 2019 à 14 h30

Challenge C. MEUNIER

Groupama Sports	Enseignant
Take US	Municipaux Chenôve

Challenger Cup

FC Atlas	Juristes
Chartreuse	FC des bo'

Les finales se dérouleront le 8/06/2019 au Stade des Courvelles à SELONGEY :

- Finale Challenger CUP à 12 h 30 (Terrain Synthétique)

- Finale C MEUNIER à 15 h 00 (Terrain Synthétique)

III - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Transmission FMI du 06/04/19 : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**



COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT EDUCATEUR

PV 181 STATEDUC/10

Réunion du 02/05/2019

Membres : MM BERNIER – SERVAL – THIBERT

Déclaration des éducateurs (Toutes catégories)

RAPPEL : Les clubs doivent déclarer l'absence de l'éducateur
(Article 1.16 de l'annuaire District)

Déclaration des éducateurs au 16 janvier 2019

Un problème informatique entre l'interface FOOTCLUB et FOOT2000 a été constaté et indépendant de notre volonté. La commission validera les déclarations définitivement avec la saisie d'un organigramme par un formulaire informatique envoyé au club par la messagerie officielle.

Rappel : les clubs n'ayant pas retourné le formulaire sont priés de le faire avant le 30 avril 2019

La commission prend note du mail du club de DIJON ULFE, en date du 10 avril 2019, une réponse est apportée par retour de courrier.

SENIORS D1			
CLUB	NOM Prénom	Diplôme	Avis
AISEREY-IZEURE FC	BOZEK Arthur (871814418)	Animateur Seniors	En règle
UCCF	LEBRAS Quentin (2546239104)	BMF	En règle
DAIX FC	BONINO Olivier (820109161)	Animateur Seniors	En règle
DIJON ASPTT 2	AKA Somian Raymond (851817845)	BEF	En règle
DIJON ULFE	SIMOES Emmanuel ()	Module Seniors/U19	Non en règle
FC CORGOLOIN LADOIX	SAIM MAMOUNE Omar (838406147)	BEF	En règle
FONTAINE L. DIJON FC 2	MARQUES Adamo (810288422)	Module U19	En règle – dérogation accordée
IS-SELONGEY FOOT 4	MOUNFARID Mohamed (810117846)	Module U9/U11	En règle – dérogation accordée
AS POUILLY EN AUXOIS	BREON Franck (838403770)	Animateur Seniors	En règle
AS QUETIGNY 3	D'AVO LOURO David (838400489)	CFF3	En règle
FC SAULON CORCELLES	MERRA Jacques (800024033)	Initiateur 2	Non en règle
US SAVIGNY CHASSAGNE	CAMOES Guillaume (811177435)	Aucun	En règle – dérogation accordée

Déclaration Jeunes

Rappel :

La non-déclaration de l'éducateur à la date prévue (jusqu'à 30 jours francs après le premier match du championnat) se traduira pas un non-décompte de la valeur de l'encadrement lors des candidatures des équipes pour les championnats 2019/2020.

Il n'y aura pas application de sanctions financières pour non déclaration pour la saison 2018/2019 et applicables dès la saison 2019/2020, avec le barème fixé par le comité directeur au 1^{er} juillet 2019.

La commission prend note de la modification de l'éducateur principal pour le club de l'USC DIJON.

U18 D1			
CLUB	NOM Prénom	Diplôme	Avis
CHEVIGNY SSF	PERRIN Valérian (n°1505628153)	BEF	En règle
ES FAUVERNEY RB	BONIN Denis (n°2543103488)	Aucun	En règle - Incitation à passer le CFF3
FONTAINE L. DIJON FC	LOISON Nicolas (n°20197111951)	BMF	En règle
AS GENLIS	LAVIER Thierry (n°820106563)	Initiateur 2	En règle - Incitation à passer le CFF3
GJ MVSR	NAÏMI Toufik (n°838401575)	BEF	En règle
IS-SELONGEY FOOT	RIOTOT Kevin (n°2543207175)	BMF	En règle
MARSANNAY CL	VITRY Florian (n°801815994)	CFF2	En règle - Incitation à passer le CFF3
AS QUETIGNY	GHARRAFI Abderrahim (n°841812788)	Animateur Seniors	En règle
ASC St APOLLINAIRE	CHAUVIÈRE Adrien (n°1926861940)	Module U19 et Seniors	En règle Incitation à certifier
USC DIJON	SANCHEZ Anthony (n°1926853922)	Module U18	En règle, Incitation à certifier le CFF3
CHEVIGNY SSF 2	DELAHAYE Alexandre (n°891810234)	CFF3 (non certifié)	En règle – Incitation à certifier
US SEMUR EPOISSES	LACOUR Benoît (n° 811327806)	Animateur Seniors	En règle

RAPPEL : En cas d'accèsion au niveau Inter secteurs de Ligue fin décembre 2018, l'éducateur devra être titulaire du module U19.

U15 D1			
CLUB	NOM Prénom	Diplôme	Avis
CHEVIGNY SSF	CADOUOT Adrien (n°881814418)	BMF	En règle
FONTAINE L. DIJON FC	GERMAIN Geoffrey (n°881820024)	BMF	En règle
GJ MVSR	MAURICE Fabien (n°1591097235)	BEF	En règle
IS-SELONGEY FOOT	DIALLO Vieux Guisset (n°2545346880)	BMF	En règle
JDF21	RUCKSTUHL Thierry (n°820826983)	I1	En règle – Incitation à passer le CFF2
ALC LONGVIC			Non déclaré
MARSANNAY CL	ROSALIE Antoine (n°821835573)	CFF1/CFF2 (Formation BMF en cours)	En règle
ASC St APOLLINAIRE	MAUCHAMP Maxime (n°2543151920)	CFF2-CFF3	En règle
TILLES FC	BOICHOT Maximilien (n°821829717)	Module U11/U13 (formation BMF en cours)	En règle

USC DIJON	PRECART Gilles (n° 2919312407)	CFF2 / CFF3	En règle
AS GENLIS	GUINOT Thomas (n°861814827)	Module U15	En règle – Incitation à certifier
UCCF	SORRES Thierry-Joseph (n°3225109018)	BEF	En règle

RAPPEL : En cas d'accession au niveau Inter secteurs de Ligue fin décembre 2018, l'éducateur devra être titulaire du module U15.

La commission prend note du mail de JDF21 en date du 8 avril 2019, et prend en compte à cette date que l'éducateur U13 de l'équipe évoluant en U13D1, est Monsieur BOIVIN Nicolas (n°)

U13 D1			
CLUB	NOM Prénom	Diplôme	Avis
CHEVIGNY SSF	TBATOUE Benjamin (n°821832154)	CFF2	En règle
DFCO	MAILLOT Guillaume (n°1565615478)	BEF	En règle
GJ MVSR	PASDELOUP Lucas (n°891816865)	BMF	En règle
DAIX FC	ROCHE Mickaël (n°811824513)	BMF	En règle
ASPTT DIJON	TRIDON François (n°2518669986)	BEF	En règle
DFCO Féminin	VIAULT Sébastien (n°820381786)	BEF	En règle
JDF21	BOIVIN Nicolas (n°)	CFF2	En règle - Incitation à certifier
USC DIJON	GAUTHIER Corentin (n°811822125)	BMF	En règle
FONTAINE LES DIJON FC	LETRECHER Thomas (n°841813954)	BEF	En règle
AS FONTAINE D'OUICHE	EL HIMDI Samir (n°851810179)	BE1 non reconnu	En règle
IS-SELONGEY FOOT	D'ANGELO Adrien (n°821835025)	BMF	En règle
ALC LONGVIC	OUTSSAKKI Lhassane (n° 881821681)	Animateur Seniors	En règle - Incitation à passer le CFF2
MARSANNAY CL	FEVRIER Adrien (n°821833492)	I2	En règle
AS QUETIGNY	LEONARD Luc (n°)	Module U15	En règle – Incitation à certifier
ASC St APOLLINAIRE	POINTURIER Damien (n°2544296615)	I2	En règle
TILLES FC	BOICHOT Maximilien (n°821829718)	Module U11/U13 (Formation BMF en cours)	En règle
AS BEAUNE	HAESSIG Gauthier (n°841821094)	BMF	En règle
ASPTT DIJON 2	BERTHOMMIER Yann (n°821833974)	CFF2	En règle
FONTAINE LES DIJON FC 2	PACOTTE Etienne (n°2543089824)	CFF2 (non certifié)	En règle – Incitation à certifier

AS GEVREY- CHAMBERTIN	JUNIER Romain (n°821831985)	Module U13 + formation BMF	En règle – Incitation à certifier
USSE			Non déclaré

Contrôle des présences sur le banc de touche de l'Éducateur en charge de l'équipe

RAPPEL : Les clubs doivent déclarer l'absence de l'éducateur
(Article 1.16 de l'annuaire District)

SENIORS D1

Journée 16 du 07 avril 2019

Situation du club de FC SAULON CORCELLES

Suite à sa demande parue dans le PV du 11 avril 2019, restée sans réponse à ce jour, la commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de FC SAULON CORCELLES – Amende de 20 €.

Situation du club de l'AS QUETIGNY

Suite à sa demande parue dans le PV du 11 avril 2019, restée sans réponse à ce jour, la commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de l'AS QUETIGNY – Amende de 20 €.

Journée 17 du 14 avril 2019

Situation du club de FC SAULON CORCELLES

La commission demande des explications, pour le vendredi 15 mai 2019, délai de rigueur, concernant l'absence de Monsieur MERRA Jacques du club de FC SAULON CORCELLES.

Situation du club de DIJON ULFE

- Attendu l'information donnée par le club de DIJON ULFE concernant la situation de Monsieur FLORA Rodolphe,
- Attendu la présence effective de Monsieur SIMOES Emmanuel sur le banc
- Attendu que Monsieur SIMOES Emmanuel, non titulaire du CFF3, était présent et inscrit sur la FMI en tant qu'éducateur,

La commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de Dijon ULFE – Amende de 20 €.

Journée 18 du 28 avril 2019

Situation du club de FC SAULON CORCELLES

La commission demande des explications, pour le vendredi 15 mai 2019, délai de rigueur, concernant l'absence de Monsieur MERRA Jacques du club de FC SAULON CORCELLES.

Situation du club de DIJON ULFE

- Attendu l'information donnée par le club de DIJON ULFE concernant la situation de Monsieur FLORA Rodolphe,
- Attendu la présence effective de Monsieur SIMOES Emmanuel sur le banc
- Attendu que Monsieur SIMOES Emmanuel, non titulaire du CFF3, était présent et inscrit sur la FMI en tant qu'éducateur,

La commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de Dijon ULFE – Amende de 20 €.

U18 D1 - PHASE PRINTEMPS

Journée 1 et 2 du 23 mars 2019 (match en retard)

Situation du club du GJ MVSR

Suite à sa demande parue dans le PV du 11 avril 2019, restée sans réponse à ce jour, la commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de GJ MVSR – Le club de GJ MVSR serait passible d'une amende de 20 €.

Journée 6 du 13-14 avril 2019

Situation du club de l'ASC St APOLLINAIRE

- Attendu que Monsieur CHAUVRIERE Adrien est référencé comme Arbitre central
- Attendu que Monsieur HALILOVIC Dzabir n°2547624455 du club de l'ASC St APOLLINAIRE est présent sur le banc de touche
- Attendu que Monsieur CHAUVRIERE Adrien n°1926861940 est déclaré comme éducateur principal

La commission dit le club de l'ASC St APOLLINAIRE en règle. Toutefois, la commission rappelle au club de l'ASC St APOLLINAIRE que dans le cas présent, Monsieur CHAUVRIERE Adrien doit s'en tenir à sa mission principale. En cas de récidive, la commission sanctionnera.

RECAPITULATIF DES AMENDES POSSIBLES				
Clubs	Phase Automne		Phase Printemps	
	Amendes susceptibles d'être appliquées	Nombre de matchs de référence	Amendes susceptibles d'être appliquées	Nombre de matchs de référence
CHEVIGNY SSF	0 €	9		
ES FAUVERNEY RB	0 €	9	0 €	6
FONTAINE LES DIJON FC	40 €	9		
AS GENLIS	20 €	9	20 €	6
IS-SELONGEY FOOT	0 €	9	0 €	5
MARSANNAY CL	0 €	9	0 €	6
GJ MVSR	40 €	9	60 €	6
QUETIGNY AS	0 €	9	0 €	6
St APOLLINAIRE ASC	20 €	9	0 €	6
USC DIJON	0 €	9	0 €	6
CHEVIGNY SSF 2			0 €	5
USSE			0 €	6

U15 D1

PHASE PRINTEMPS

La commission rappelle aux clubs de l'ALC LONGVIC, que leurs éducateurs respectifs ne sont pas déclarés. Ces clubs avaient jusqu'au 15 octobre 2018 (cf règlement), pour le faire.

Journée 3 du 30 mars 2019 :

Situation du club de l'UCCF

Suite à sa demande parue dans le PV du 11 avril 2019, restée sans réponse à ce jour, la commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur de l'UCCF – Le club de l'UCCF serait passible d'une amende de 20 €.

Journée 6 du 13 avril 2019 :

La commission rappelle aux clubs de l'ALC LONGVIC, que leurs éducateurs respectifs ne sont pas déclarés. Ces clubs avaient jusqu'au 15 octobre 2018 (cf règlement), pour le faire.

Situation du club de IS-SELONGEY

La commission demande des explications, pour le mercredi 15 mai 2019, délai de rigueur, concernant l'absence de Monsieur DIALLO Vieux Guisset du club de IS-SELONGEY.

RECAPITULATIF DES AMENDES POSSIBLES				
Clubs	Phase Automne		Phase Printemps	
	<i>Amendes susceptibles d'être appliquées</i>	<i>Nombre de matchs de référence</i>	<i>Amendes susceptibles d'être appliquées</i>	<i>Nombre de matchs de référence</i>
CHEVIGNY SSF	0 €	9	0 €	6
FONTAINE LES DIJON FC	0 €	9		
IS-SELONGEY FOOT	0 €	9	0 €	5
JDF21	0 €	9	0 €	5
ALC LONGVIC	180 €	9	120 €	6
MARSANNAY CL	0 €	9	0 €	6
GJ MVSR	0 €	9	0 €	5
St APOLLINAIRE ASC	100 €	9	0 €	6
TILLES FC	0 €	9	0 €	5
USC DIJON	0 €	9		
AS GENLIS			0 €	5
UCCF			40 €	6

U13 D1

Un problème informatique entre l'interface FOOTCLUB et FOOT2000 a été constaté et indépendant de notre volonté. La commission validera les déclarations définitivement avec la saisie d'un organigramme par un formulaire informatique envoyé au club par la messagerie officielle.

La commission rappelle aux clubs de l'US SEMUR EPOISSES, que leur éducateur U13 n'est pas déclaré. Le club avait jusqu'au 03 avril 2019 (cf règlement), pour le faire.

Journée 2 du 16 mars 2019

Situation du club de l'AS GEVREY-CHAMBERTIN

- Attendu la désignation de Monsieur JUNIER Romain en tant qu'arbitre dans la cadre de sa formation BMF
- Attendu sa présence effective dans la FMI

La commission dit le club en règle et l'absence excusée.

Journée 4 du 30 mars 2019

Situation du club de l'ALC LONGVIC

Suite à sa demande parue dans le PV du 11 avril 2019, restée sans réponse à ce jour, la commission prend les décisions suivantes :

Absence de l'éducateur ALC LONGVIC – Le club de ALC LONGVIC serait passible d'une amende de 20 €.

Situation du club de AS QUETIGNY

- Attendu le mail de l'AS QUETIGNY en date du 24 avril 2019
- Attendu la réponse de la commission (cf paragraphe courrier)

La commission dit le club de l'AS QUETIGNY en règle.

Journée 3 du 4 avril 2019 (match en retard)

Situation du club de l'ALC LONGVIC

La commission demande des explications, pour le mercredi 15 mai 2019, délai de rigueur, concernant l'absence de Monsieur OUTSSAKKI Alhassane de l'ALC LONGVIC.

RECAPITULATIF DES AMENDES POSSIBLES				
Clubs	PHASE AUTOMNE		PHASE PRINTEMPS	
	<i>Amendes susceptibles d'être appliquées</i>	<i>Nombre de matchs de référence</i>	<i>Amendes susceptibles d'être appliquées</i>	<i>Nombre de matchs de référence</i>
CHEVIGNY SSF	0 €	7	0 €	4
DAIX FC	0 €	7	0 €	4
ASPTT DIJON	20 €	7		
DFCO	0 €	7		
DFCO Féminin	0 €	7		
FONTAINE LES DIJON FC	0 €	7		
AS FONTAINE D'OUCHE	0 €	7	0 €	4
IS-SELONGEY FOOT	0 €	7	0 €	3
JDF21	80 €	7	0 €	4
ALC LONGVIC	140 €	7	60 €	3
MARSANNAY CL	60 €	7	0 €	4
GJ MVSR	0 €	7		
AS QUETIGNY	140 €	7	0 €	3
St APOLLINAIRE ASC	0 €	7	0 €	4
TILLES FC	140 €	7	0 €	3
USC DIJON	0 €	7	0 €	4
AS BEAUNE			0 €	4
ASPTT DIJON 2			0 €	4
FONTAINE LES DIJON FC 2			0 €	4
AS GEVREY-CHAMBERTIN			0 €	3
USSE			80 €	4

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

COURRIERS

Mail du club de Dijon ULFE

La commission ne peut accéder à la demande du club, puisque le changement s'est effectué en cours de saison. De plus, aucun engagement sur l'honneur n'a été transmis.

Mail du club de l'AS Quetigny pour l'encadrement U13

La commission prend note de la modification. La commission rappelle fermement au club que la validation des déclarations des éducateurs est faite à partir de la saisie effectuée sur Footclub. De plus, et pour éviter les erreurs informatiques, un fichier excel a été transmis au club.

PROCHAINE REUNION

La commission se réunira le jeudi 23 mai à 14h.

Le Secrétaire de séance
J.THIBERT

Président de la Commission
PY. BERNIER



DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 182 DTD-PPF/18

Réunion téléphonique du 30/04/2019

MEMBRES :

Assistent : Mrs Pierre-Yves BERNIER, Victor BRIEND, Jordan CHAMPAGNAT, Danny FEZEU, Sébastien VIAULT

Excusés : Valentin BRUNET, Mario SAVARINO, Tony SIOPATHIS, Thomas LETRECHER,

ORDRE DU JOUR

- Suivi de la participation aux CPD U12
- Suivi de la participation aux CPD U12F-U13F
- Bilan des CPD

SUIVI DE LA PARTICIPATION AUX CPD U12

RAPPEL

Extrait annuaire LBFC :

- c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage, un match de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.*
- d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.*
- f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.*
- h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.*
- i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.*

SUIVI DE LA PARTICIPATION AU CPD U12

CPD U12 du 15 avril 2019

Absence des joueurs **LAGNON Loïc** (DFCO), **FRANET François** (Daix FC) et **BAJARD Noah** (Fontaine les Dijon FC) du 15 avril 2019,

- Attendu le mail des familles annonçant l'absence des joueurs

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueurs concernés.

Absence du joueur **FLEURUS Paul** (AS Beaune), du 23 avril 2019,

- Attendu le mail de la famille annonçant l'absence du joueur

La commission prend note et dit l'absence excusée du joueur concerné.

SUIVI DE LA PARTICIPATION AU CPD U12F-U13F

CPD U12F-U13F du 23 et 26 avril 2019

Absence de la joueuse **LEGRAND Cloé** (DFCO Féminin), du 23 et 26 avril 2019,

- Attendu l'absence de communication de la famille et du club

La commission demande des explications au club concernant l'absence des joueuses concernées pour le 10 mai 2019 délai de rigueur.

Absence des joueuses **GRAND Valériane** (ES Fauverney RB) du 23 et 26 avril 2019,

- Attendu l'absence de communication de la famille et du club

La commission demande des explications au club concernant l'absence des joueuses concernées pour le 10 mai 2019 délai de rigueur.

Absence de la joueuse **GAY Lina** (DFCO Féminin) du 23 avril 2019,

- Attendu le mail de la famille annonçant l'absence de la joueuse

La commission prend note et dit l'absence excusée de la joueuse concernée.

Absence des joueuses **BRILLARD Clémentine**, **TAÏANA Ellie**, **TUPINIER Nina** et **ZICOLLA Colline** (DFCO Féminin), **RAZI Lina** (ASPTT Dijon) du 23 et 26 avril 2019

- Attendu le mail des familles annonçant l'absence des joueuses

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueuses concernées.

BILAN DES CPD

Un bilan des CPD des vacances d'avril 2019 est fait.

	CPD U12	CPD U12F-U13F
Accueil - Installation	Chenôve : RAS	Mirebeau/Bèze et FC MPL : Très bon
Etat d'esprit	Bon état d'esprit général et bon investissement	Bon état d'esprit général et bon investissement
Intervenants	PY Bernier, J. Champagnat, S.Viault, D.Fezou, V.Brunet et T.Siopathis	V.Briend, V.Perrin, R.Dauty, D.Fezou, A.Gallienne,
Participants	27 sur 30 le 15 avril 29 sur 30 le 23 avril 0 absence non justifiée	16 sur 24 le 23 avril 17 sur 24 le 26 avril 3 absences non justifiées
Joueurs retenus	13 joueurs + 2 GB	U12F : 10 joueuses + 1 GB U13F : 4 joueuses + 1 GB
Prochain rassemblement	Stage NYCO U12 à Cosne sur Loire Du 21 au 23 juin 2019	U13F : Stage régional fin juin

La commission remercie les municipalités de Chenove et Mirebeau sur Bèze pour le prêt de leurs installations.

PROCHAINE REUNION

Prochaine réunion électronique le 14 mai 2019

Le Président

Secrétaire de séance

P-Y Bernier

D.Fezeu